

82

collectivités
adhérentes

38 800

installations en
assainissement non collectif

390

agents publics

9 900 km

de réseaux d'eau

413

stations d'épuration

332 000

habitants desservis
en eau potable



ÉDITO

Face à l'adversité engendrée par le cumul de crises externes successives et l'intégration du nouvel outil de facturation initiée en 2021, le Syndicat a su s'adapter pour répondre à l'ensemble de ses prérogatives.

Sortie de crise sanitaire et bouleversements géopolitiques impactant particulièrement les filières d'approvisionnement de matières, de fournitures, et se traduisant par une inflation notable, cette seconde année de mandature aura eu pour effet bénéfique de démontrer les fortes capacités de résilience du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer. Et ce, d'autant plus, dans un contexte de sécheresse prononcée. Plus que d'illustrer la pertinence de notre organisation, de nos process et outils, l'année 2022 a révélé l'implication sans faille des équipes et la force qui nous anime à tous les échelons, des agents sur le terrain aux élus du territoire.

Grâce à cet engagement commun, les grands projets, les différents chantiers et les évolutions organisationnelles prévues ont pu être menés ; sans oublier naturellement la réponse aux missions premières : la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Malgré un contexte mouvementé, notre feuille de route, notre cap, a été maintenu et nous pouvons tous nous en féliciter. J'exprime ainsi toute ma reconnaissance et mes remerciements à l'ensemble des collaborateurs, élus et partenaires du Syndicat Eaux de Vienne. Les difficultés rencontrées en 2022 ont fait apparaître les grandes forces de notre modèle départemental et ses bénéfiques pour la préservation de la ressource et ont corroboré la légitimité des plans d'action précédemment engagés et nous menant vers une plus grande résilience.

Cette seconde année de mandature, certes complexe, fut par ailleurs marquée par le respect de la feuille route relative au projet de la Manufacture d'Eau lancée en 2021, par le développement continu des relations avec les élus de proximité ainsi que la mise à jour du plan d'investissements prévu par l'étude du cabinet d'expertise-financière Mazars. Celle-ci fut aussi l'occasion d'amorcer et d'entretenir des échanges avec les acteurs institutionnels afin de promouvoir et de défendre la gestion vertueuse de l'eau résultant de notre modèle départemental, des intérêts à tirer d'une harmonisation des tarifs en assainissement et de partager les enjeux et défis d'aujourd'hui et demain. Intervention de M GIRIER, Préfet de la Vienne lors de l'Assemblée Générale de juin, table ronde avec Mme PIN, secrétaire générale de la Préfecture de la Vienne ou encore rencontres avec Messieurs BOULOUX et BELIN, Sénateurs de la Vienne, ont été l'illustration parfaite que nos organisations doivent entretenir des synergies plus profondes encore.

Ces 12 mois ont aussi été les témoins d'un tournant d'importance pour notre syndicat puisque nous avons enclenché de premières phases d'optimisation organisationnelle de nos services et infrastructures afin de renforcer notre efficience. Autre volet vital pour notre organisation, de nombreux sujets, négociations et expérimentations, relatifs au capital humain ont été actés, se poursuivent et s'ouvrent désormais.

2022 aura donc été une période ponctuée de défis conjoncturels et organisationnels. Éprouvés, notre gestion, nos méthodes, nos choix et nos ambitions, sortent confortés et dessinent désormais 2023 sous le signe de la sérénité.

Rémy COOPMAN
Président Eaux de Vienne-Siveer

D'un nom aux premiers forages : La Manufacture d'Eau jaillit en 2022

Projet d'envergure mis en évidence dans le schéma directeur de 2014 du secteur de Châtellerault, la Manufacture d'Eau poursuit sa mise en place progressive.

À terme, en 2026, la Manufacture d'Eau regroupera notamment une usine de traitement d'eau potable et des forages d'exploitation.

En phase de développement jusqu'en 2026, la **Manufacture d'Eau** a passé plusieurs étapes en cette année 2022. La structure s'est dotée ainsi d'un nom porteur de sens et faisant référence à l'histoire industrielle de Châtellerault : **La Manufacture d'Eau**. Logiquement, l'attribution du nom a donné lieu à la création concomitante d'un logo et d'une identité visuelle propre. Outre la création d'attributs d'identification de **la Manufacture d'Eau**, le Syndicat a procédé au recrutement d'une ingénieure dédiée à ce projet, placée directement auprès du directeur général des services.

En matière d'équipement, deux forages d'eau potable ont été réalisés cette année et l'un d'eux a également été mis en service de manière préventive sur la période estivale afin de lutter contre les problématiques de qualité de l'eau.

Venant remplacer des systèmes de production et distribution inadéquats et vieillissants sur le bassin de vie de Châtellerault, de Vaux-sur-Vienne et de Naintré, cette usine innovante s'imposera comme l'équipement structurant de la sécurisation de l'eau potable pour le Nord Est du département. **La Manufacture d'Eau** garantira ainsi la pérennité de la fourniture d'une eau de qualité, dans les quantités requises, et s'illustrera comme un outil s'adaptant aux contraintes climatiques pesant sur la ressource et ses propriétés physico-chimiques. D'autre part, elle ouvrira des opportunités de rationalisation et d'optimisation bénéfiques, entre autres, à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Données chiffrées

Production (en 2026) :
20 000m³/j
d'eau potable
Plus de 40 000
habitants
desservis

« Ce projet est inscrit au projet stratégique de la Mandature et sera le projet le plus important jamais réalisé par Eaux de Vienne. Il permettra de projeter le syndicat pour les 50 ans à venir sur le deuxième pôle urbain du département de la Vienne »



Vitesse de croisière pour les instances de proximité

Après la réinstallation des comités locaux en 2021, ces instances de proximité ont repris leur rythme et fonctionnement habituels. Ainsi, les 21 comités locaux ont été réunis entre le 4 mai et le 30 juin, puis entre le 13 octobre et le 15 décembre.

Dans le cadre de la réorganisation du syndicat incluant la création de la Direction de la Prospective, les 21 comités locaux sont désormais animés par Laurence SOULIER et Judicaël GUÉDON qui ont pris leur fonction de chargé d'affaires maîtrise d'ouvrage au cours de l'année. À ce titre, les élus de proximité peuvent faire appel à eux afin d'évaluer les besoins de travaux et les prioriser.

Durant les instances de printemps, l'harmonisation des tarifs de l'assainissement collectif a été le projet phare débattu. Les travaux des élus ont permis de recueillir 21 avis et propositions d'ajustement du projet initial.

Le 7 juillet 2022, une commission spéciale associant les 26 élus du bureau et les 21 coordinateurs des comités locaux a permis de faire émerger un très large consensus et de définir le projet final voté en comité syndical le 21 septembre.

Les programmes de travaux ont été au cœur d'arbitrages complexes, liés au contexte d'inflation et de flambée du coût de l'énergie. La stratégie des élus a été présentée au cours de l'automne 2022 avec une volonté affirmée de maintenir un haut niveau d'investissement malgré un contexte défavorable.



DONNÉES ESSENTIELLES

- ♥ Laurence SOULIER, chargée d'affaires maîtrise d'ouvrage.
- ♥ Judicaël GUÉDON, chargée d'affaires maîtrise d'ouvrage.
- ♥ 44 réunions de travail.
- ♥ Un peu plus de 400 élus de proximité invités.

» *Les comités locaux sont en prise directe avec nos territoires et nos communes et des relais incontournables pour la vie démocratique du syndicat ».*

Philippe PATEY,
1^{er} adjoint au Maire de Vouillé,
1^{er} Vice-Président du syndicat.

Réunion des coordinateurs de comités locaux du 4 octobre 2022



Vous avez dit Mazars, version 2 ?

Analyse essentielle pour mener à bien l'ensemble des projets du syndicat, le cabinet d'expertise financier MAZARS a été mandaté en vue d'apprécier nos capacités financières. Celui-ci a rendu une première étude en juin-juillet 2021 permettant d'établir un diagnostic financier préalable pour bâtir les orientations à horizon 5 ans, soit sur la période 2021-2026.

Une seconde étude, baptisée «Mazars Version 2», a été lancée au mois de septembre 2022, afin d'intégrer l'harmonisation des tarifs d'assainissement voulue par les élus et conforter leurs choix d'investissements sur la durée du mandat.

Réalisée sous le pilotage des élus de la commission des finances et en étroite collaboration avec la DAFIC et l'ensemble des directions concernées, notamment la Direction de la Prospective, la nouvelle étude «Mazars Version 2» intègre en particulier la problématique des CVM (Chlorure de vinyle monomère) et la gestion des pesticides (usines et interconnexions). Ces derniers imposent en effet de réaliser des investissements spécifiques pour renouveler des canalisations en PVC ou traiter les eaux concernées. D'autre part, le projet de la Manufacture d'Eau sur le secteur de Châtellerault a été intégrée à cette nouvelle analyse financière.

DONNÉES ESSENTIELLES

Investissements sur la période 2022-2026 :

- ♥ budget Eau 25,4 M€ ;
- ♥ budget assainissement 12,5M€ ;
- ♥ budget 2022 : 142,2 M€, soit 79,8 M€ pour le fonctionnement et 62,4 M€ pour l'investissement.

Jacques
SABOURIN

” Les recommandations faites par le Cabinet Mazars, permettent aux élus de prendre des décisions financières éclairées dans un contexte d'inflation forte et de bâtir une stratégie financière à l'échelle du mandat. C'est un support essentiel à la décision politique qui permet au syndicat de se comparer à d'autres structures équivalentes et d'aider à la prise de décision face à des choix d'investissement multiples ».

Jacques SABOURIN,
1^{er} adjoint au Maire des Ormes
Vice-Président aux Finances



Un prix juste et équilibré

L'instauration d'un prix unique pour l'assainissement sur le périmètre du Syndicat relève du quatrième axe du projet stratégique des élus : «Des enjeux pour demain : relever les défis».

À l'instar de ce qui a précédemment été réalisé pour l'approvisionnement en eau, l'harmonisation du prix de l'assainissement s'impose comme une action majeure pour défendre la solidarité entre les territoires en matière d'investissement et l'égalité de service entre les usagers, le tout en agissant pour l'équilibre financier de la mission d'assainissement.

En sus d'optimiser le fléchage des investissements, d'instaurer un prix identique à un niveau de service équivalent pour les usagers et d'équilibrer les charges et niveau d'investissements, cette harmonisation s'inscrit également dans une démarche de simplification de la facturation du service assainissement. Un facteur essentiel pour améliorer la lisibilité de la politique tarifaire d'Eaux de Vienne.

Demain, nous visons donc un prix unique pour tous.



DONNÉES ESSENTIELLES

Aujourd'hui, 112 parts fixes et 126 parts variables
Demain, un prix unique



Le principe de l'harmonisation tarifaire a été débattu à de nombreuses occasions par les élus, que ce soit lors des comités locaux, en réunions de coordinateurs, en Bureaux ou en Assemblée Générale, ou encore en CCSPL. Pour les élus de la Commission abonnés, ce prix unique tient aussi compte de la nécessité pour le syndicat de pérenniser ses redevances d'assainissement et de traiter de façon solidaire tous les abonnés du service ».

Pascale GUITTET,
Maire de la commune de Pouille
Commission Abonnés et solidarités

Step filters
plantés de roseaux



Restructurer sa dette pour mieux investir

Eaux de Vienne a souhaité libérer de nouvelles marges de manœuvre financières sur ce mandat. Par conséquent, le recours à un cabinet conseil expert, Finance Active, lui a permis d'identifier les réaménagements de dette possibles.

Avec l'aide de Finance Active, l'organisation a ciblé certains prêts sur un portefeuille total de 318 contrats. Plusieurs prêts ont ainsi fait l'objet d'un réaménagement via une renégociation avec une seule et même banque, à des conditions plus favorables. D'autres ont, pour leur part, fait l'objet d'un refinancement.

Pour ces derniers, l'emprunt initial a été remboursé auprès de la banque d'origine et un nouvel emprunt a été mis en place avec un nouvel organisme bancaire.

En 2022, le réaménagement, renégociation des contrats, a concerné 18 contrats de prêts signés avec la Caisse des Dépôts. L'économie de charges d'intérêts réalisée s'élève à plus de 100 000 euros.

Le refinancement a concerné 39 contrats qui ont fait l'objet de remboursements par anticipation et de refinancement sur 2 contrats. Le gain financier obtenu sur cette opération est de plus de 360 000 euros.



DONNÉES ESSENTIELLES

- ♥ 18 contrats renégociés
 - ♥ 39 contrats remboursés et regroupés en 2 contrats de refinancement
- Gain total des opérations de restructuration de la dette : **460 000 euros**

” En 2021, les taux étaient historiquement bas. Ils ont largement remonté depuis, mais il y avait une «fenêtre de tir» début 2022 qui nous permettait de renégocier opportunément certains de nos contrats. Certaines banques ont joué le jeu. Avec d'autres, nous avons remboursé par anticipation des prêts trop coûteux et obtenu de meilleurs financements auprès d'un autre organisme bancaire. Dans cette opération, il était important pour les élus de ne pas rallonger notre dette, pour ne pas pénaliser les générations futures. C'est ce que nous avons fait ».

Jacques SABOURIN,
1er adjoint au Maire des Ormes
Commission Finances et Contrôle de gestion

L'organisation en mutation

Afin de maîtriser les coûts de production, valoriser nos expertises et proposer des services performants aux abonnés, le Syndicat et ses élus ont souhaité optimiser l'implantation des services et leur mode de fonctionnement. Après une première étape en 2021, l'année 2022 a été consacrée au travail de redéfinition des missions de chaque direction.

À la faveur de la suppression de la Direction de l'Expertise, de l'Évaluation et des Services Techniques, la Direction de la prospective a pris en charge l'activité ingénierie du syndicat et travaille actuellement sur la gestion de l'activité urbanisme. En parallèle, la Direction de l'Ingénierie et de la Ressources en Eau a été reconfigurée en Direction de l'Eau et des Systèmes d'Information en intégrant les services du numérique, le service d'information géographique et le service de surveillance de la qualité de l'eau.

Par ailleurs, des activités ont été recentrées au sein de la Direction de l'Administration, des Finances et de la Clientèle : création d'un pôle achats et moyens généraux reprenant une gestion départementalisée des magasins, du parc automobile et du patrimoine afin d'optimiser nos achats et nos stocks. Dans la même logique, des travaux sont toujours en cours pour transférer également l'activité clientèle dans cette direction.

Enfin, la Direction de l'Exploitation a travaillé sur ses implantations et son mode de fonctionnement :

- création d'un second centre d'hydrocurage basé à Châtellerault (inauguration le 20 septembre 2022),
- décision de fermeture du centre d'exploitation de St Germain / St Savin pour janvier 2023 et transfert des agents vers le centre de Montmorillon,
- décision de départementalisation de l'exploitation,
- décision de recentrage des centres d'exploitation sur leur cœur de métier et harmonisation de leurs pratiques.

L'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre des décisions prises en 2022.

” *Élus et agents du syndicat se doivent de poursuivre l'adaptation à leur environnement et de faire évoluer leurs organisations. Il en va de notre performance et de notre qualité de service aux abonnés ».*

Claude SERGENT,
Vice-Président et Maire de la commune de La Grimaudière

Inauguration
le 20 septembre 2022
d'un second centre
d'hydrocurage



5
directions

3
pôles
(assainissement, achats
et moyens généraux,
ingénierie)

5
magasins dans
les territoires
et 1 magasin
départemental

2
centres d'hydrocurage
nord et sud

9
centres
d'exploitation

L'humain en mouvement

Répondant à la volonté du Syndicat et des élus de moderniser l'organisation du travail et de renforcer la politique de développement des compétences et de l'expertise des équipes, la Direction des ressources humaines a piloté, en 2022, divers dossiers s'y afférant.

Ainsi, les élus, avec l'appui de la Direction des ressources humaines ont mené des négociations avec l'organisation syndicale représentative pour aboutir à un accord local pour la mise en place du télétravail. Celle-ci a également travaillé de concert avec les autres directions en vue de l'optimisation des déplacements des collaborateurs et de la revalorisation des rémunérations. La Direction des ressources humaines a, de surcroît, engagé la mise en place d'outils RH dédiés à la formation des agents, au recrutement et à l'intégration des nouveaux agents.

Durant cette année 2022, le télétravail a été négocié pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2023. L'accord prévoit 1 jour de télétravail par semaine, possible pour les agents exerçant des activités télétravaillables.

Ces derniers mois ont aussi été dédiés au travail de revalorisation du régime indemnitaire des agents dès 2023 basé sur 4 principes : harmonisation des montants versés par filière, valorisation des métiers d'expertise, revalorisation importante pour tous et majorée pour les plus bas salaires.

Les outils RH créés en 2022 :

- un plan triennal de formation avec 4 axes forts
- une politique volontariste de recrutement par la voie de l'apprentissage : campagne de recensement et choix d'intégration des apprentis à l'issue de leur formation,
- un dispositif d'accompagnement des nouveaux collaborateurs : un suivi et 4 bilans d'intégration réguliers avec l'appui des chargées de recrutement afin d'accompagner les managers et définir au mieux les besoins des agents.

Enfin, il a été décidé d'expérimenter à partir de 2023 le nomadisme pour l'activité de contrôle des assainissements collectifs et non collectifs.

CHIFFRES :

- Budget de **revalorisation** de la rémunération des agents : **300 k€** sur le traitement de base (+3.5% du point d'indice) et **400 k€** sur les primes et avancements
- **5 réunions** de négociations pour la mise en place du télétravail et **1 jour de télétravail par semaine**
- **42 bilans** d'intégration réalisés dans l'année

” Dans un contexte de forte inflation, mais aussi de perte d'attractivité de nos métiers, il était devenu indispensable de revaloriser nos agents à la juste hauteur de leur engagement au sein du syndicat. L'effort financier est important, mais constitue un investissement pour l'avenir sur notre capital essentiel : nos agents ».

Edouard RENAUD
Vice-Président en charge du personnel,
Maire de Moncontour

Du contexte sanitaire à la géopolitique : répercussions de l'inflation et des tensions sur la supply chain

Déjà impacté par la crise Covid en matière d'augmentation des coûts et d'approvisionnement des matières premières et équipements, le Syndicat a dû faire preuve d'une très grande flexibilité. Cette capacité d'adaptation, en particulier des plannings de chantier, retardements et/ou reports, a permis de minorer l'impact sur le budget prévu pour l'année d'exploitation 2022 et l'impact final sur les abonnés.

Depuis mars 2022, le taux inflationniste s'est révélé être conséquent et ne pouvait malheureusement pas être anticipé car induit par des phénomènes extérieurs, à savoir les tensions géopolitiques à l'Est de l'Europe. Le budget voté annuellement par les élus au mois de décembre 2021 enterminait une augmentation limitée à 2,5% pour l'eau. Bien évidemment, ce nouveau tarif ne pouvait prendre en compte l'inflation exceptionnelle en 2022.

Au regard des tendances économiques connues et se profilant, et en considération du programme pluriannuel d'investissement, les tarifs pour l'eau et l'assainissement pour la période 2023 ont largement été débattus entre élus depuis le mois de septembre. Les élus ont validé l'évolution du prix pour l'eau et conformément aux orientations de l'harmonisation tarifaire, pour l'assainissement. Ces augmentations s'inscrivent dans la lignée des prévisions établies par l'étude MAZARS 2 nécessaires à la poursuite des objectifs d'investissement du Syndicat.



Usine ultrafiltration
des Roches-Prémares

Prix de l'énergie : coup de foudre sur l'eau

Les tendances haussières sur le prix du gaz, liées à la géopolitique internationale, ont fait exploser les prix du Mégawatt électrique en Europe et ouvert des risques d'instabilité en matière de fourniture d'électricité.

Fortement dépendant de l'énergie électrique, le Syndicat intègre donc ces risques potentiels dans le pilotage de ses missions et entretient des échanges réguliers avec les acteurs publics et privés dont les activités sont tributaires de la ressource eau.

Les services de fourniture d'eau et d'assainissement reposant logiquement sur de multiples équipements nécessitant de l'énergie, l'augmentation des prix de l'énergie a dès lors un impact conséquent sur les charges variables et par voie de conséquence sur les coûts de fonctionnement d'Eaux de Vienne.

En matière d'énergie, le Syndicat avait conclu des conventions avec différents distributeurs d'énergies pour la période 2021 et 2022 limitant l'accroissement du coût énergétique mais représentant, tout de même, un budget total de 4 millions d'euros.

Les projections tarifaires du marché de l'électricité confirment que le syndicat devra répercuter cette hausse sur son budget 2023 en adaptant son programme d'investissement voire en appliquant des tarifs supérieurs aux années précédentes.

« La prise en compte des coûts de l'énergie et de certains réactifs impacte et impactera nos finances et nos capacités à investir. Les contextes de crises sécheresse et climatique exacerbent cette situation et nous obligent à agir »

Evelyne AZIHARI,
Vice-Présidente Transition Ecologique,
Adjointe au Maire de
Chatellerault



CHIFFRES/DONNÉES DE NOS COÛTS ÉNERGÉTIQUES

- 2021 : 3 millions d'euros
- 2022 : 4 millions d'euros
- 2023 : 11,4 millions d'euros (envisagés)

Signature d'une convention avec Énergie Vienne : la prise en compte de la transition énergétique

Eaux de Vienne entreprend des actions pour s'adapter au changement climatique et maîtriser sa consommation électrique, notamment par le biais de l'autoconsommation.

Les syndicats mixtes EAUX DE VIENNE et ÉNERGIES VIENNE ainsi que le groupe SORÉGIES, proches de longue date, ont conclu un accord cadre de développement, de financement et de réalisation de projets de production d'énergies renouvelables.

L'enjeu est d'étudier et de valoriser le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine foncier d'Eaux de Vienne et sur des périmètres de captage d'eau potable. Ces projets viseront une autoconsommation par le syndicat et pourront soutenir les zones à forte sensibilité, à proximité des points de captage d'eau prioritaires.

Le partenariat intègre également la nécessité de favoriser les économies d'énergie et de réduire l'exposition d'Eaux de Vienne à la volatilité des prix du marché de l'énergie avec des solutions innovantes de flexibilité.

« La conjonction des crises environnementales et financières conduit à bâtir des solutions résilientes, plus autonomes et en proximité pour la maîtrise d'une charge importante du syndicat : l'énergie ».

Philippe PATEY
1^{er} Vice-Président,
1^{er} adjoint au Maire de Vouillé



Signature d'une convention de partenariat avec le syndicat Energies Vienne et le groupe Sorégies.

Jacques DESCHAMPS, Président du Syndicat ENERGIES VIENNE et Philippe PATEY, 1^{er} Vice-Président d'Eaux de Vienne

Sécheresse : des sources de vigilance à la défense en profondeur



Constatant dès début 2022 que les recharges des nappes n'avaient pas été optimales, le Syndicat Eaux de Vienne a été le premier organisme, dès le mois de mai, à instaurer une cellule de crise sécheresse regroupant l'ensemble des services et les élus, en se réunissant tous les jeudis matins. Légitime et indispensable pour assurer l'approvisionnement en eau, la qualité et la gestion quantitative, la gestion de crise a été rapidement partagée avec Grand Poitiers et son service d'eau.

Pour faire face aux défis des sécheresses, tout comme à tous les défis associés à l'eau, les réponses se doivent d'être globales. Dès lors, à l'image de sa gestion départementalisée, le Syndicat tend à regrouper l'ensemble des parties prenantes pour prévenir, anticiper et réagir de manière concertée aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Si, actuellement, notre dispositif est géré en grande partie via les comités locaux, il est nécessaire d'aller plus rapidement encore vers un modèle plus globalisé en intégrant des communications transversales entre les grands opérateurs tels que Eaux de Vienne et Grand Poitiers.

Via les mesures régulières de niveaux effectuées sur les 120 forages en activité, le Syndicat a piloté ses installations afin de maîtriser les risques, sur certaines parties du réseau d'eau, certains ouvrages et pour garantir quantité et qualité de l'eau. Grâce à son modèle départementalisé, le Syndicat s'est appuyé sur ses interconnexions entre secteurs pour pallier aux risques de pénurie. D'autre part, Eaux de Vienne a optimisé sa gestion des pompages pour limiter l'impact sur la ressource et l'approvisionnement en compensant, entre autres, les périodes de pics liées aux activités industrielles et agricoles.

Donnant lieu à une autre cellule de crise, la gestion des eaux de surfaces en période estivale et des risques associés tels que les THM, a imposé des contrôles et un suivi au jour le jour sur le secteur de Châtellerault. Pour y pallier, le Syndicat a notamment mis en service sans attendre l'un des deux nouveaux forages de la Manufacture d'Eau.

Dans une logique d'exemplarité et de sobriété, le Syndicat a diminué sa propre consommation en eau (suspension des essais des poteaux incendie, report des nettoyages de ses 220 châteaux d'eau...). Le démarrage de la station d'épuration de Lhonnaizé (forte consommation en eau au démarrage) a, par exemple, été reportée.

Cette période a également été l'occasion d'innover et de développer des supports et outils de communication réactifs pour informer les abonnés via SMS, les élus et les établissements scolaires, sur l'état du réseau et les bonnes pratiques de sobriété.



En gestion de crises, la communication revêt une importance majeure pour faire connaître nos actions et donner des informations, voire instructions à tout un chacun. Il s'agit aussi d'expliquer la situation rencontrée pour que ses conséquences soient admises et acceptées. »

Nicolas REVEILLAUD,
Vice-président Communication,
Maire de Beaumont Saint Cyr

La résilience sereine

Afin de faire face à des enjeux et défis globaux, le Syndicat s'inscrit comme une institution créatrice de synergies entre les acteurs. Parce que la résolution des problématiques autour de l'eau requièrent désormais des actions à tous les échelons de nos sociétés, Eaux de Vienne tend à créer de manière récurrente des échanges avec les différentes instances représentatives.

À ce titre, des rencontres avec les parlementaires de la Vienne ont été initiées afin d'exposer les projets du Syndicat et sensibiliser aux problématiques générales. D'autres rendez-vous pour faire converger des visions ont également ponctué l'année 2022 comme par exemple les réunions avec les sept intercommunalités de la Vienne ou avec Monsieur le Préfet, Jean-Marie GIRIER. Sa présence et son intervention ont marqué l'Assemblée Générale de juin. La table ronde sur l'harmonisation du tarif d'assainissement en présence de Madame PIN, secrétaire générale de la Préfecture marque l'importance des sujets traités par le syndicat et leur prise en compte par nos partenaires.

Lors de ces rencontres, en particulier avec Messieurs les Sénateurs, le Syndicat a pu exposer les projets stratégiques inhérents à la gestion des boues d'épuration, des renouvellements sanitaires des réseaux d'eau liés aux CVM ou encore des pesticides. Ces temps d'échanges furent également l'occasion d'aborder les effets de l'inflation ressentis dès janvier 2022, de démontrer la pertinence du projet d'harmonisation du tarif d'assainissement porté par le Syndicat et d'exposer l'équation complexe de la gestion des eaux pluviales pour les stations d'épuration d'Eaux de Vienne.

« Eaux de Vienne est aujourd'hui en tête de proue d'un modèle unique, un modèle départemental, amené à se déployer plus largement sur le territoire français. Celui-ci se place comme un modèle pérenne, efficient et résilient, et s'impose face à un modèle territorial réparti entre collectivités ».

Rémy COOPMAN
Président d'Eaux de Vienne.



Visites des sénateurs Bruno BELIN et Yves BOULOUX, au siège d'Eaux de Vienne

